



Des arrêtés municipaux interdisant la distribution de repas aux migrants illégaux

Jurisprudence publié le 21/04/2020, vu 846 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Par des arrêtés des 2 et 6 mars 2017, le maire de Calais interdit, sauf autorisation particulière, l'occupation abusive, prolongée et répétée de plusieurs zones de la ville dont la zone industrielle des Dunes

Les associations ont demandé l'annulation de ces arrêtés. Dans la mesure où, dans la ville de Calais, la police est étatisée, le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique autres que les bruits de voisinage appartient au représentant de l'État et non au maire.

Ainsi, pour le juge administratif, les associations requérantes étaient fondées à demander leur annulation. En outre, par une décision du 9 mars 2017 prise sur le fondement de son arrêté du 6 mars 2017, le maire a rejeté une demande de plusieurs associations d'autoriser une distribution alimentaire sur un lieu d'une zone industrielle. La décision reposant sur un arrêté illégal, le juge administratif a estimé que les associations étaient également fondées à demander son annulation.

Tribunal administratif de Lille, 16 décembre 2019, n° 1702419.

https://www.assistant-juridique.fr/statut_benevoles.jsp

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
 - [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
 - [Exclure un membre d'une association](#)
 - [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
 - [Recevoir des dons](#)
 - [Obtenir une subvention publique](#)
 - [Organiser une loterie associative](#)
 - [Organiser une buvette](#)
 - [Réussir la création d'une association](#)
 - [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
-
- [Le contrat de bénévolat est-il obligatoire ?](#)
 - [Quel est le statut juridique d'un bénévole d'association ?](#)
 - [Les frais d'un bénévole peuvent-ils être remboursés ?](#)
 - [Une association peut-elle refuser une adhésion ?](#)
 - [Comment devenir membre d'une association ?](#)

- Quels sont les droits et obligations des adhérents d'une association ?
- Le fichier des adhérents : droits et obligations
- A quelles réunions les membres d'une association peuvent-ils participer ?
- Un membre peut-il quitter une association ?
- Peut-on exclure un membre d'une association ?
- La cotisation est-elle obligatoire dans une association ?
- Une cotisation donne-t-elle droit à réduction d'impôt ?
- Quelles conséquences en cas de non-paiement d'une cotisation à une association ?